

Aujourd'hui, la garrigue est pour une grande partie de la population un « espace de loisir » auquel elle associe volontiers les notions de liberté, de calme, de détente¹. Il semble nécessaire, pour la protéger des nuisances anthropiques, de sensibiliser les différents publics utilisateurs de cet espace (jeunes, actifs, retraités,...) à leurs impacts sur le milieu, mais aussi aux intérêts écologiques et économiques que représente ce patrimoine. Cette sensibilisation est d'autant plus importante qu'une grande partie des nouveaux habitants n'a aucune idée de l'histoire de la garrigue, qui leur apparaît la plupart du temps comme un espace abandonné. Le soutien du travail du monde associatif (ex : Les écologistes de l'Euzière, Graine,...) doit être amplifié pour permettre d'impliquer petit à petit les habitants dans les politiques de conservation de l'environnement.

Pollution et dégradation de l'environnement.

Face à l'explosion démographique, la maîtrise de l'urbanisation est au cœur de la politique de conservation de la garrigue. Dans les projets de territoires, la garrigue peut être sous la protection de lois : Loi Paysage (1994), Loi SRU (2000) et loi Grenelle 2 (2009) qui modifie le Code de l'Urbanisme pour lutter contre l'étalement urbain et pour une meilleure préservation et restauration de la biodiversité. A différents niveaux, les stratégies d'urbanisme raisonné ont pour objectifs de trouver l'équilibre entre aménagement urbain, développement des espaces agricoles et protection des garrigues. Le SCOT² est le principal outil d'aménagement du territoire à l'échelle des intercommunalités. Il fixe les grandes orientations d'aménagement des territoires communautaires pour les 20ans à venir. Il assure la cohérence des PDU³, des PLH⁴ et des PLU⁵ qui relèvent de la compétence des communes et qui doivent tenir compte des ZNIEFF⁶ et des zones protégées.

Abandon des terres

Gestion du développement des exploitations agricoles

Politiques de conservation des Garrigues

Gestion de l'urbanisation

Urbanisation anarchique

La conservation de la garrigue passe inévitablement par la revalorisation de la politique agricole régionale. Alors que la forêt gagne du terrain, l'histoire de la garrigue nous a montré le rôle majeur des éleveurs dans le maintien du milieu ouvert. Il faut favoriser la réimplantation d'exploitations agricoles et pousser les agriculteurs à diversifier leurs activités. L'agro-pastoralisme est le moyen le plus efficace et le moins coûteux pour tenter de conserver ces espaces ouverts et leur biodiversité. Les CAD⁸ (2003) visent à impliquer les agriculteurs dans la conservation de la biodiversité et des paysages. La revalorisation de la filière sylvicole contrôlerait la dynamique ligneuse. Notons que l'augmentation des pâturages de grands herbivores (bovins, équins) n'est pas que positive pour la végétation⁹ lorsqu'il est concentré sur une petite surface. Le développement des activités agrotouristiques serait un bon compromis entre agriculture-tourisme-conservation de l'environnement.

Disparition d'espèces rares

Les garrigues présentent une importante diversité floristique et faunistique vouée à disparaître avec la fermeture et la dégradation du milieu. Pour protéger cette biodiversité, il faut la connaître davantage, il est donc nécessaire de multiplier les campagnes d'inventaire et d'expertise. Aujourd'hui, 1/4 des ZNIEFF⁶ recouvrent le territoire des garrigues (cf.Fig12). Ils sont capitaux puisqu'ils entrent en jeu dans tous les projets de territoire. Avec la programmation de développement rural 2007-2013 soutenue par l'Europe (FEADER⁷), le réseau Natura2000 se développe dans la région. Près d' 1/3 des sites protégés régionaux sont sur le territoire des garrigues (cf.Fig12) La France s'était fixée comme une priorité politique de stopper l'érosion de la biodiversité pour 2010. Protéger la biodiversité de la garrigue ne signifie pas la sanctuariser, cet objectif doit impliquer les différentes personnes qui vivent dans les zones à protéger.

Comment conserver les garrigues ? 1-Enquête menée auprès de divers utilisateurs des garrigues nord-montpelliéraines (Clavel, 2005). La loi SRU relative à la solidarité et au renouvellement urbains à fixer des règles d'urbanisation dans une démarche de développement durable: 2- Les Schémas de Cohérence Territoriale (SCOT), ils sont opposables aux PLU, par exemple, le PLU de Cazevielle (2008) qui prévoyait de multiplier par 2 sa surface urbanisée d'ici 2020 en détruisant 12% des garrigues actuelles a reçu un avis défavorable car il n'était pas dans la logique du SCOT du Pic St-Loup, risquant de dénaturer les paysages et de diminuer la qualité de vie des habitants.3- Plan de déplacements urbains 4- Programme local de l'habitat 5- Plans locaux d'urbanisme 6- ZNIEFF, Les Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique 7- Fonds Européen Agricole et le Développement Rural 8-Contrats d'agriculture durable 9-Il est reconnu que les grands herbivores sont plus efficaces que les ovins pour prévenir les risques d'incendies grâce à leur piétinement supérieur qui réduit significativement la végétation au sol. Cela étant, en cas de surpâturage localisé, ils sont du coup néfaste à la végétation. Figure réalisée par BM, GS, JS et TM